



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2016-04

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2016

Le vingt avril deux mil seize, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le quinze avril deux mil seize, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît PIRON, Maire.

Etaient présents : Benoit PIRON, Johann BARANGER, Damien PARNAUDEAU, Marie-France TALINEAU, Jean Luc GUINARD, Sophie AUGER, Patrick CLISSON, Jacky FAVREAU, Marylène GIRAUDON, Chrystèle JARNY, Emmanuel ROUSSELOT, Cécile TAVENEAU, Sandra VIDARD-ROUVREAU

Absents excusés :

- Alain BARD a donné pouvoir à Benoît PIRON
- Angélique BOURDIN a donné pouvoir à Sophie AUGER
- Philippe NOIRTAULT a donné pouvoir à Sandra VIDARD-ROUVREAU
- Anthony PEIGNON a donné pouvoir à Marie-France TALINEAU

Secrétaire de séance : Damien PARNAUDEAU

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 24 mars 2016

Pour le compte-rendu du 24 mars 2016, Madame Sandra VIDARD-ROUVREAU évoque une erreur sur l'article 21-21 qui serait inexacte par rapport à l'état des présences.

Aucune autre remarque supplémentaire n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 24 mars 2016, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2015 du budget principal

Cette délibération remplace et annule la précédente du 24 mars 2016.

Les chiffres étant déjà présentés lors du dernier conseil, Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote du compte de gestion et du compte administratif. L'Assemblée compte donc 13 membres présents. Madame TALINEAU Marie-France étant l'aînée de l'Assemblée, prend la parole pour procéder au vote des différents comptes de l'année 2015.

Madame TALINEAU Marie-France demande à l'Assemblée de se prononcer sur le vote du compte de gestion et du compte administratif de l'année 2015 pour le budget principal, avec :

- 13 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 2 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2015 du budget annexe Village des Chaumes

Cette délibération remplace et annule la précédente du 24 mars 2016.

Les chiffres étant déjà présentés lors du dernier conseil, Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote du compte de gestion et du compte administratif. L'Assemblée compte donc 13 membres présents. Madame TALINEAU Marie- France étant l'aînée de l'Assemblée, prend la parole pour procéder au vote des différents comptes de l'année 2015.

Madame TALINEAU Marie-France demande à l'Assemblée de se prononcer sur le vote du compte de gestion et du compte administratif de l'année 2015 pour le budget annexe Village des Chaumes, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2015 du budget annexe Local Commercial

Cette délibération remplace et annule la précédente du 24 mars 2016.

Les chiffres étant déjà présentés lors du dernier conseil, Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote du compte de gestion et du compte administratif. L'Assemblée compte donc 13 membres présents. Madame TALINEAU Marie- France étant l'aînée de l'Assemblée, prend la parole pour procéder au vote des différents comptes de l'année 2015.

Madame TALINEAU Marie-France demande à l'Assemblée de se prononcer sur le vote du compte de gestion et du compte administratif de l'année 2015 pour le budget annexe Local Commercial, avec :

- 13 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 2 voix « abstention ».

Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2015 du budget annexe Zone du Poirier

Cette délibération remplace et annule la précédente du 24 mars 2016.

Les chiffres étant déjà présentés lors du dernier conseil, Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote du compte de gestion et du compte administratif. L'Assemblée compte donc 13 membres présents. Madame TALINEAU Marie- France étant l'aînée de l'Assemblée, prend la parole pour procéder au vote des différents comptes de l'année 2015.

Madame TALINEAU Marie-France demande à l'Assemblée de se prononcer sur le vote du compte de gestion et du compte administratif de l'année 2015 pour le budget annexe Zone du Poirier, avec :

- 13 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

Plan de financement modifié pour les demandes de subvention DETR et CAP 79 – Espace de services Le Poirier

La répartition des montants entre le H.T et le TTC est nécessaire dans la mesure où l'unité commerciale a vocation à être louée et qu'il ne peut y avoir de récupération de la TVA par le FCTVA sur ce bâtiment.

Plan de financement modifié pour la subvention DETR

Dépenses		Recettes	
3.1 - Environnement et cadre de vie		EUROPE - FEADER	200 000,00
<i>SOUS TOTAL HT</i>	106 192,00	ETAT - DETR	
4.3 - Maintien de commerces en milieu rural		3.1 25% de 106 192 euros HT	26 548,00
<i>SOUS-TOTAL HT</i>	25 000,00	4.3 25% de 214 313 euros TTC	53 578,25
Dépenses non éligibles		4.3 25% de 25 000 euros HT	6 250,00
<i>SOUS TOTAL HT</i>	103 835,68	SOUS-TOTAL	86 376,25
4.3 - Maintien de commerces en milieu rural		REGION - CRDD	40 000,00
<i>SOUS-TOTAL HT</i>	214 313,00	DEPARTEMENT - CAP 79	20 000,00
<i>SOUS-TOTAL TTC</i>	257 175,60	RESERVE PARLEMENTAIRE	5 000,00
TOTAL HT	449 340,68	COMMUNE	97 964,43
TOTAL TTC	539 208,82	TOTAL HT	449 340,68
		TOTAL TTC	539 208,82

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le projet et ce plan de financement, avec :

- 15 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,

Plan de financement modifié pour la subvention CAP 79

Il reste une enveloppe de la subvention CAP79 suffisante pour ajuster le financement du projet.

Dépenses		Recettes	
Travaux	449 340,68	FEADER	200 000,00
		DETR	86 376,25
		CRDD	40 000,00
		CAP 79	20 000,00
		Réserve Parlementaire	5 000,00
		Autofinancement	187 832,57
TOTAL HT	449 340,68	TOTAL TTC	539 208,82
TVA	89 868,14		
TOTAL TTC	539 208,82		



Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce plan de financement, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,

Choix de l'entreprise pour la réalisation de travaux de voirie Route des Bois

Monsieur le Maire présente l'analyse des offres concernant les travaux de voirie – Route des Bois :

- 1) ALLEZ pour un montant de 18 962,27 € HT
- 2) BONNEAU pour un montant de 19 678,74 € HT
- 3) ROY TP pour un montant de 20 162,70 € HT

Après en avoir délibéré avec 16 « pour » et 1 « abstention », l'Assemblée ACCEPTE l'offre de l'entreprise ALLEZ, pour un montant de 18 962,27 euros HT, concernant la réalisation de travaux de voirie – Route des Bois - et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférent.

Plan de financement CAP 79 et ACTION SECURITE pour les travaux de voirie Route des Bois

Plan de financement ACTION SECURITE

Dépenses		Recettes	
Travaux voirie	18 962,27	Action Sécurité (30% du H.T.)	12 898,48
Eclairage public	24 032,66	Autofinancement	30 096,45
TOTAL HT	42 994,93	TOTAL HT	42 994,93
TVA	8 598,99	TVA	8 598,99
TOTAL TTC	51 593,92	TOTAL TTC	51 593,92

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce plan de financement, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,

Amortissement d'une dépense d'investissement

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que la dépense concerne une facture du SIEDS, d'un montant de 11 571,88 €, qui est maître d'ouvrage pour les travaux d'effacement de réseau de la Tranche 3 de Château Bourdin – Rue des Quatre Mares.

Nous avons l'obligation comptable d'amortir ce fonds de concours, c'est-à-dire mettre de côté chaque année une petite somme pour pouvoir, à terme, réinvestir la somme initialement dépensée.

Monsieur le Maire propose donc une durée d'amortissement de 5 ans (comme pour la tranche 1 et la tranche 2), soit 2 314,37 € par an.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la proposition d'amortissement telle que présentée ci-dessus, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Acquisition d'un matériel pour le Restaurant Scolaire

Monsieur le Maire présente les 3 devis reçus concernant l'acquisition d'une friteuse et d'une marmite pour le restaurant scolaire :

- 1) Axima pour un montant de 8 741,97 € HT
- 2) SDJ Froid pour un montant de 8 000,00 € HT
- 3) Erco pour un montant de 8 500,00 € HT

L'offre de SDJ Froid présente le meilleur rapport qualité/prix. Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur cet achat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée ACCEPTE la proposition de l'entreprise SDJ Froid pour un montant de 9 600 euros TTC et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis proposé.

Création d'un numéro d'habitation à la Rue des Chaumes

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée qu'il s'agit d'une nouvelle construction concernant la propriétaire Murielle MARTINEAU

Monsieur le Maire propose donc de créer le numéro 4 (et non le numéro 2 comme évoqué lors du Conseil Municipal) rue des Chaumes et de l'attribuer à cette habitation.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la proposition de création du numéro 4 Rue des Chaumes, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Etude de la proposition d'achat de l'ensemble immobilier sis Route de l'Aumônerie

A ce jour, plusieurs échanges téléphoniques ont eu lieu entre Monsieur PILLOT et Monsieur le Maire.

Selon un détail des dépenses d'entretien déjà effectués et une mise aux normes nécessaires pour le désamiantage, la municipalité souhaite proposer un prix d'achat à 140 000 €, pour le local commercial, pour le logement locatif et pour le local occupé actuellement par SETELEN.

Les élus ne souhaitent pas céder la parcelle 211 correspondant au parking à côté du local commercial.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

Réflexion sur l'acquisition de l'ensemble immobilier sis Grand'Rue

Une visite de la Poste a été faite avant la séance du conseil à 20h15.

Le montant de la transaction proposé, par la Poste, s'élève à 22 800 euros.

Après divers échanges et discussions entre élus, la municipalité souhaite proposer à la Poste l'acquisition à l'euro symbolique et les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Cession d'un terrain situé 20 Route de Parthenay

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un chemin communal à côté de la maison louée par Monsieur DOS SANTOS au 20 route de Parthenay, dont le propriétaire est Monsieur JOYEUX.

La superficie de cette parcelle est estimée à 364 m². Le prix du mètre carré vendable, selon la délibération du 2 avril 2008, est de 1 euro le mètre carré car la parcelle est non constructible.

Les frais d'acte et de bornage sont normalement à la charge de l'acheteur.

Il est prévu de se renseigner auprès d'un notaire pour savoir s'il est utile de lancer une enquête publique ou de demander obligatoirement l'avis de tous les voisins du chemin pour savoir si l'on peut vendre à Monsieur JOYEUX.

Informations et questions diverses

Il a été évoqué le courrier d'une famille concernant des difficultés entre l'école et la cantine. A ce sujet, Monsieur le Maire rencontrera les deux familles concernées prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire,
Benoît PIRON

